



## Conseil de Quartier de Belleville Commission Cadre de Vie Compte-rendu de la réunion

### Liste des présents

Isabelle LHOIR	Monique LE GOFF
Blandine DUGAY	Camille COMBEAUD
Véronique BRINDEAU	Benoît CORDONNIER
Jean-Yves COLLET	Pascal COLLIN
Jacob SLAWNY	Marc MAURER
Jacques LHOIR	Jean-Louis BONNEVIE
Jacques BUISSON	

### Excusés

Brigitte POIRIER	Judith ROBERTSON
Agnès BELLART	Michelle COTINAUD
Christian BEN TOLILA	

*La prochaine réunion se tiendra le **jeudi 26 novembre à 19h** au Relais de Ménilmontant.*

La réunion s'est tenue au Relais de Ménilmontant le jeudi 22 octobre de 19h à 21h15.

*L'ordre du jour proposé était le suivant :*

- *Présentation et débat avec les Pierrots de la nuit*
- *Le budget participatif*
- *la marche exploratoire du 8 octobre*
- *points divers*

## **Les Pierrots de la nuit**

*La commission Cadre de Vie a entamé depuis quelques mois une réflexion initiée par le constat de nuisances sonores reporté par certains riverains de lieux particulièrement irrespectueux du bien-être des habitants. La commission s'est fixée 2 objectifs : établir, à destination de la mairie du 20<sup>e</sup>, une note de synthèse des réflexions autour des nuisances sonores (y compris celles provoquées par la circulation routière) et rédiger un guide pratique pour les habitants.*

*Dans ce cadre la commission, après ouvert son champ de réflexion aux riverains des autres quartiers, a invité les Pierrots de la Nuit à venir présenter leurs actions.*

On peut au préalable rappeler certains éléments de la politique nationale et municipale autour des « activités de la nuit » :

Monsieur Peninou, adjoint à la maire de Paris, déclarait en décembre 2014 lors du 1<sup>er</sup> conseil de la nuit (instance qui a succédé aux états généraux de la nuit) que « l'activité nocturne crée du lien social » et qu' « un bar de nuit qui s'ouvre dans un quartier périphérique, c'est de la vie et de la sécurité pour les riverains. »

Dans la feuille de route sur le tourisme nocturne, intégré désormais aux pôles d'excellence, le ministère des affaires étrangères revendique la vie nocturne comme une source d'attractivité touristique et économique.

Les Pierrots de la Nuit ont été créés à l'initiative du Réseau des musiques actuelles de Paris (MAP) et de la Chambre Syndicale des Cabarets Artistiques et Discothèques (CSCAD), suite aux premiers états généraux de la nuit en novembre 2010, réunis par la ville de Paris à la demande des professionnels de la nuit pour proposer une alternative aux fermetures pour tapage nocturne.

✓ Les actions des Pierrots de la nuit sont organisées sur 3 axes :

- La sensibilisation de la clientèle au respect de la tranquillité publique réalisée par des artistes de rue accompagnés par deux médiateurs. Ces interventions réalisées d'avril à octobre sont basées sur l'humour et la poésie. L'objectif est de faire progresser « une prise de conscience collective » à long terme.
- La sensibilisation des professionnels à la réduction des nuisances sonores, à l'impact de la musique, à la gestion de leur clientèle et à l'importance de l'ouverture au dialogue avec les riverains. Des rencontres avec les établissements durant la journée.
- La concertation avec les mairies, les commissariats, la Préfecture de Police et les gérants des établissements dans un cadre de respect du « vivre ensemble ». Les lieux nocturnes peuvent constituer également aux yeux des habitants des points de sécurité.

Pour réaliser ces missions, l'association intervient toute l'année auprès des gérants d'établissements et d'avril à octobre, le vendredi et le samedi soir auprès des établissements et surtout de leur clientèle par des interventions. L'association emploie 3 personnes à temps plein auxquels il faut ajouter 4 médiateurs et 36 intermittents (18 duos).

14 parcours sont réalisés au travers les quartiers parisiens identifiés les plus animés. 30 à 60 établissements sont visités dans une soirée ce qui permet de toucher 250 à 400 personnes.

Le parcours « Ménilmontant » démarre rue des Panoyaux, passe par les rues Victor Le Tall, Ménilmontant, les places Maurice Chevalier et Sorbier, puis les rues de la Bidassoa, Boyer et de l'Hermitage. Le dernier de la saison se déroulera le vendredi 23 octobre à partir de 22h30.

Les Pierrots de la Nuit étaient représentés par la coordinatrice du pôle médiation, Cécile Marty, le médiateur référent du 20<sup>e</sup>, Claudy Corvo et une stagiaire médiatrice, Romy Rayapin. Ils ont répondu aux nombreuses questions des participants à la commission, regroupées par thématique ci-dessous.

*Comment sont ciblées les interventions ? Comment sont choisis les établissements ?*

*Une précision est apportée sur le bar Le Chiquito qui propose des « afters » et ouvre à ce titre à 5h du matin.*

Les parcours sont définis avec la préfecture et la mairie de l'arrondissement en début de saison (à partir de signalements de riverains et des demandes provenant des commissariats). Aucune intervention n'est réalisée suite à une demande ponctuelle.

Un système de veille permet de déterminer les établissements inclus dans le parcours.

*Quelles évaluations des actions ?*

Un questionnaire interne recueilli auprès des équipes après chaque intervention permet de d'estimer les effets positifs du dispositif. Il en ressort que la majorité du public a entre 20 et 29 ans (2/3 du public) et que plus de 80% des intervenants estiment que la démarche engendre un effet positif en matière de nuisances sonores.

L'évaluation des actions se fait également à chaque réunion quadripartite (évolution du nombre de signalements) et par l'augmentation du nombre d'établissements diffusant nos outils de communication. Des statistiques externes, comme la diminution de 50% des fermetures des établissements pour tapage nocturne et la division par 2 des récidivistes entre 2013 et 2014 peuvent représenter un révélateur de l'efficacité des actions de l'association.

Les Pierrots ne sont pas assez nombreux pour interroger le voisinage des établissements pour prendre en compte leur ressenti, suite à leurs interventions. Cette enquête, sur 14 quartiers différents, serait colossale, elle ne fait donc pas partie des éléments d'évaluation du dispositif.

Le Conseil de la nuit a défini un plan d'actions pour les Pierrots de la Nuit. Les Pierrots de la Nuit ont rédigé un plan d'action et d'évaluation pour 2016 au regard du bilan d'évaluation rédigé par un prestataire externe.

*Les limites du dialogue : la mission des Pierrots de la Nuit ne représente-t-elle pas une utopie ? N'est-ce pas un « gadget » ?*

Les Pierrots ont un rôle de conseil auprès des établissements. L'interdiction des verres à l'extérieur (hors terrasse) est préconisée. Les établissements concernés utilisent de plus en plus les services de « chutter » (vigiles) pour mieux contenir leur clientèle.

Par contre, certaines réglementations mériteraient d'être réévaluées : faire bénéficier aux gérants d'établissement une meilleure formation notamment sur la gestion de la clientèle et la relation avec les voisins, de manière personnelle, Cécile Marty estime qu'il faudrait revoir la répartition des licences IV sur le territoire.

Les riverains de la rue Julien Lacroix ont tenté d'établir une charte il y a 2 ans avec l'établissement incriminé, sans aucun résultat : une fermeture administrative a été prononcée en 2014.

En cas d'échec, faire des recours auprès du bureau d'actions contre les nuisances (musique amplifiée) ou au bureau des débits de boissons (bruit extérieur).

*Que faire lorsque les « noctambules » viennent boire dans des rues tranquilles, et ne sont plus dans le périmètre des établissements ?*

Face aux noctambules qui ne sont pas clients des établissements de nuit que nous croisons lors de nos interventions de nuit, nous avons également un discours de sensibilisation au respect du cadre de vie du quartier. Nous élaborons actuellement une cartographie des établissements ouverts après 2h, afin de pouvoir guider les noctambules souhaitant poursuivre leur soirée vers des établissements en capacité de les accueillir.

La problématique des noctambules stagnants hors du périmètre des établissements est sûrement liée à des causes diverses (changement des « modes de fête », prix des consommations, etc.).

On constate un problème d'incivilité généralisé, qui nuit aussi aux établissements de nuit.

*Le financement de l'association ?*

La Mairie de Paris subventionne l'association à hauteur de la moitié de son budget. Les autres fonds proviennent de sociétés de perception et de redistribution de droits d'auteurs et droits voisins (Sacem, Spedidam, Spre), d'associations (Droit Voisin, Spectacle Vivant) et de fondations (EDF, fondation de France). La subvention attribuée par la Fondation Kronenbourg en 2013 l'a été au titre de l'année du mécénat (sans contrepartie). Le budget annuel est de 250k€.

*Quelques remarques émises par la commission :*

- Certaines associations de riverains (comme Vivre Paris) ne souhaitent plus être associées à la démarche des Pierrots.
- Les riverains sont absents des réunions de concertations locales avec le commissariat, le référent de la nuit de l'arrondissement.

### **Les autres points**

La réunion a été entièrement consacrée aux Pierrots de la nuit, les autres points n'ont pu être traités.

Le budget participatif et la marche exploratoire feront l'objet d'un point lors de la prochaine réunion.

## **Vote du vœu durant la plénière du 12 octobre**

Le vœu sur l'activité artisanale et commerciale a été voté lors de la plénière.

Dans ce vœu<sup>1</sup>, le conseil de quartier demande :

- 1) l'engagement pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2016 de présenter au conseil de quartier et aux habitants le bilan de l'opération « Vital Quartier 1 » mené par la Semaest ;
- 2) le soutien de l'artisanat dans le quartier et la constitution d'un pôle d'activité animant un réseau des acteurs de l'artisanat local ;
- 3) le développement des activités commerciales de proximité là où le désert commercial perdure ;
- 4) l'accompagnement de la mise à disposition des locaux en pied d'immeuble favorisant par des loyers étudiés, les activités associatives ou commerciales répondant aux besoins des habitants, avec concertation des conseils de quartier et des habitants.

Ce vœu a fait l'objet lors de la plénière d'une discussion sur son contenu mais aussi sur la forme, concernant principalement la modalité du vote. Lors de la réunion de la commission des précisions ont été apportées sur le vote et sa modalité. Au préalable il est rappelé ci-dessous le fonctionnement des votes dans le conseil de quartier de Belleville :

*Le fonctionnement des conseils de quartier du 20<sup>e</sup> s'appuie sur la charte votée en conseil d'arrondissement en décembre 2014. Notre conseil de quartier a redéfini certains points qui bloquaient son fonctionnement, comme il l'a constaté dans un premier temps sur les votes et plus récemment sur les vœux :*

- *la charte imposait un vote à la majorité des conseillers désignés, soit 38 pour le conseil de Belleville. Depuis le démarrage du conseil en janvier 2014, nous avons eu au mieux un peu plus de 20 conseillers présents aux réunions de conseil de quartier. Les décisions se prennent donc à la majorité des conseillers présents depuis le mois de mars. Les budgets attribués à des projets et les vœux sont soumis aux votes. Les éléments nécessaires à la prise de décision sont transmis par mail plusieurs jours avant la réunion à l'ensemble des 38 conseillers.*
- *La charte impose qu'un vœu ne puisse être voté qu'en plénière. En 2015, une seule plénière s'est tenue, celle du 12 octobre. Après plusieurs reports de plénière, nous avons décidé de soumettre les vœux au vote lors des conseils de quartier, qu'ils soient en séance régulière ou en séance plénière. Le vœu sur le boulevard de Belleville a été voté le 19 mai, lors d'un conseil de quartier « régulier ». Le conseil d'arrondissement doit se saisir de ce vœu, comme de celui voté en plénière le 12 octobre.*

La présentation du vœu sur l'activité artisanale et commerciale a été votée à l'unanimité des personnes présentes (conseillers désignés ou pas) lors du conseil de quartier du 6 juillet. Avec intention de la présenter à la plénière de septembre, décalée au 12 octobre par la suite. Le vœu transmis par mail 2 jours avant la plénière à l'ensemble des 38 conseillers a été rédigé conformément à ce qui a été voté le 6 juillet et notifié dans le compte-rendu de cette réunion.

Lors de la plénière, et comme cela s'était déjà déroulé lors du conseil de quartier du 15 septembre, la participation au vote a été étendue à l'ensemble des participants à la réunion. Cette disposition originale a soulevé des réactions parmi le public, certaines de ces réactions n'étaient pas exprimées avec bienveillance.

Néanmoins, le conseil de quartier saura se montrer attentif à la diffusion des informations aux habitants sur les sujets qu'il souhaite soumettre à débat mais il veillera également à apporter les éclairages attendus sur ses décisions que ce soit en matière de soutien aux projets ou d'élaboration des vœux.

---

<sup>1</sup> Le vœu transmis aux élus de l'arrondissement est diffusé avec ce compte-rendu.